**Convention**

La Convention sur la diversité biologique est une des deux conventions signée au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992; l'autre convention étant la [Convention sur les Changements Climatiques](http://www.biodiv.be/togo/liens/conv_ass_cdb/unccc/url517861).

La Convention sur la diversité biologique constitue un engagement historique : c'est le premier traité conclu au niveau mondial qui aborde de façon claire tous les aspects de la diversité biologique, c'est à dire non seulement la protection des espèces mais également celle les écosystèmes et du patrimoine génétique, ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles. Enfin, la Convention est aussi la première à reconnaître que la conservation de la diversité biologique est "une préoccupation commune à l'humanité" et fait partie intégrante d'un développement socio-économique durable.

La convention a également développer un centre d'échange pour le partage et la diffusion de l'information sur la biodiversité. c'est dans le cadre de cette thématique que ce site est conçue pour le Togo dénommé [Centre d'échange d'information du Togo](http://www.biodiv.be/togo/liens/doc146704).

Quelques repères sur la Convention :

    \* Ouverture à signature au " Sommet de la Terre ", à Rio, le 5 juin 1992.
    \* Entrée en vigueur le 29 décembre 1993, 90 jours après la 30ème ratification.
    \* [Parties signataires](http://www.biodiv.be/togo/liens/cdb/url808715) : 188 pays, dont le Togo.